

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/371
26 novembre 1948

ORIGINAL : FRENCH

Dual distribution

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

France : Amendement au projet de résolution du Royaume-Uni (A/C.3/370)

Remplacer, à la dernière ligne du troisième alinéa, le nombre de phrase qui suit les mots "droits de l'homme" par le texte suivant :

"et leur mise en oeuvre, afin que l'Assemblée puisse, au cours de sa prochaine session ordinaire, compléter la Déclaration à ce sujet."

Le troisième alinéa serait alors ainsi conçu :

"PRIE le Conseil économique et social d'inviter la Commission des droits de l'homme à procéder à un nouvel examen du problème des pétitions lorsqu'elle examinera le projet de pacte relatif aux droits de l'homme et leur mise en oeuvre, afin que l'Assemblée puisse, au cours de sa prochaine session ordinaire, compléter la Déclaration à ce sujet."
